

# Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

20 mars 2026

**Etaient présents** : Madame BENO Noëlle, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame GUSTIN Fatima, Monsieur LACROIX Philippe, Madame BIZIOT Emeline, Monsieur VOLLAIRE Pierre, Madame BENO Chloé, Monsieur BAECKE Jérôme, Madame MINET Louanne, Monsieur FOURNIER Arnaud, Monsieur POILLOT Jean-Paul, Monsieur PAUT Bernard, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur MUNIER Philippe.

**Absents** : Madame HAMDADOU Nadia : pouvoir à Madame BENO Noëlle

**Secrétaire de Séance** : Monsieur LACROIX Philippe

**Date de convocation** : 16/03/2026

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de votants** : 14 + 1 pouvoir

## **ORDRE DU JOUR**

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints au maire
5. Lecture de la charte de l' élu local

### **01. Election du Maire**

#### **Délibération**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 ;

Vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Maire ;

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VOLLAIRE Pierre doyen d'âge, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal ;

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance : Monsieur LACROIX Philippe ;

Le doyen d'âge a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire ;  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote ;  
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

A obtenu la majorité absolue :

- Madame BENO Noëlle 12 voix

Madame BENO Noëlle est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

## **02. Fixation du nombre d'adjoints**

### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

Vu le Procès-verbal d'élection des Conseillers municipaux du 15 mars 2026 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame BENO Noëlle, Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

## **03. Election des adjoints au Maire**

### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 ;

Vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Maire ;

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame BENO Noëlle, Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal ;

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance : Monsieur LACROIX Philippe ;

Madame BENO Noëlle, Maire, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints ;

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu la majorité absolue :

- Monsieur RAVAROTTO Michel : 1<sup>er</sup> adjoint
- Madame GUSTIN Fatima : 2<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur LACROIX Philippe : 3<sup>ème</sup> adjoint

Sont proclamés adjoints et immédiatement installé dans leurs fonctions.

Séance levée à 20h45

BENO Noëlle Présente	RAVAROTTO Michel Présent	GUSTIN Fatima Présente
LACROIX Philippe Présent	BIZIOT Emeline Présente	VOLLAIRE Pierre Présent
BENO Chloé Présente	BAECKE Jérôme Présent	MINET Louanne Présente
FOURNIER Arnaud Présent	HAMDADOU Nadia Abs pouvoir Mme BENO Noëlle	POILLOT Jean-Paul Présent
PAUT Bernard Présent	MUNIER Philippe Présent	LETERRIER Jeanne-Marie Présente